



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20200907-BECCLO2020_200B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt, le sept septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Régis CASSAROUMÉ, Michel DUPUY, Emmanuel HANON.

**OBJET : ENTRETIEN DU PATRIMOINE VEGETAL DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AVENANT N°1**

Le marché, notifié le 15 octobre 2018 pour une durée de 2 ans reconductible une fois, a été attribué à l'entreprise **CLAVE** (64300 Mont) pour un montant entre 60 000 et 150 000 € HT.

Ainsi le marché arrive à échéance le 14 octobre 2020 avant reconduction pour deux ans avec les mêmes montants.

Or, le montant maximum sur la première période est dépassé. En effet, en raison des aléas climatiques, la société a été sollicitée davantage que prévu initialement pour des interventions de nettoyage et de sécurisation du domaine public arboré.

Il convient donc de conclure un avenant pour anticiper la période de reconduction au 15 septembre 2020 afin de pouvoir à nouveau passer commande auprès de la société.

Les montants minimum et maximum du marché restent inchangés.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 au marché.

Pour extrait certifié conforme
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

